



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/58  
4 juillet 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-dixième réunion  
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

**RAPPORT DU SOUS-GROUPE SUR LE SECTEUR DE PRODUCTION**

## **Introduction**

1. Le Sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni en marge de la 70<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour poursuivre son examen des lignes directrices relatives au secteur de la production de HCFC. Il a également examiné les coûts administratifs du PGEPH de la Chine, le projet d'accord pour le PGEPH de la Chine (phase 1), la demande de réalisation de l'audit technique pour le secteur de la production en Inde, la situation du sous-compte destiné aux audits techniques du secteur de la production de SAO et le rapport sur l'allocation du secteur de la mousse de polyuréthane au secteur de la production conformément à la décision 69/28(c). Des représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Inde, du Japon, du Nicaragua, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de l'Uruguay ont assisté aux réunions du sous-groupe et le Canada a rempli le rôle de coordinateur. Des représentants de l'ONUDI et de la Banque mondiale étaient également présents à titre d'observateurs.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le sous-groupe a adopté l'ordre du jour provisoire présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/SGP/1 et a convenu d'examiner, au point 8 de l'ordre du jour (Questions diverses) la possibilité d'amender l'accord sur la production de CFC de la Chine pour que la Chine puisse exporter des chlorofluorocarbures destinés aux inhalateurs à doseur pour satisfaire à la dérogation pour utilisation essentielle (essential-use exemption ou EUE) de la Russie pour 2014, si cette EUE était approuvée à la Réunion des Parties. L'ordre du jour adopté par le sous-groupe figure à l'annexe I du présent rapport.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux**

3. La Réunion a convenu d'examiner l'ordre du jour tel qu'adopté et d'aborder le point 4 « Secteur de la production de HCFC en Chine » avant le point 3 « Lignes directrices relatives au secteur de la production de HCFC ».

### **Point 3 de l'ordre du jour : Lignes directrices relatives au secteur de la production de HCFC**

4. Le sous-groupe a poursuivi ses discussions sur les lignes directrices relatives au secteur de la production de HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/SGP/2), qu'il avait précédemment examinées en marge de la 69<sup>e</sup> réunion. Le coordinateur a demandé aux participants du sous-groupe de faire part de leurs points de vue sur les sections des lignes directrices mises entre crochets, et plusieurs membres ont suggéré des modifications se rapportant aux facteurs à prendre en considération lors du calcul des compensations.

5. Comme aucun progrès n'a été noté, il a été convenu de remettre à plus tard la poursuite de l'examen des lignes directrices.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Secteur de la production de HCFC en Chine**

#### **(a) Coûts administratifs du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) en Chine conformément à la décision 69/28(b)(i).**

6. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/SGP/3 contenant une recommandation sur les coûts administratifs de la Banque mondiale pour la phase I du PGEPH en Chine.

7. Il a été examiné si les 5,6 pour cent de frais d'agence devraient seulement s'appliquer à la phase I du PGEPH ou bien à toute la durée de ce plan. Des usines seraient probablement mises hors service dans les temps à venir, faisant qu'un moins grand nombre d'audits seraient nécessaires dans le futur. Toutefois, la création de nouvelles usines intégrées risquent d'entraîner une lacune dans la vérification des HCFC si celles-ci ne sont pas soumises à une vérification par la Banque mondiale dans le cadre des dispositions proposées. Le représentant de la Banque mondiale a dit qu'il était difficile de prévoir ce qui allait se passer, mais que la Banque était prête à se charger des nouvelles installations à condition que ses frais soient couverts. Des membres du sous-groupe ont soutenu la recommandation du Secrétariat indiquant que les frais d'appui de 5,6 pour cent soient approuvés si la Banque mondiale soumettait dans ses frais administratifs présentés une ventilation des coûts.

8. [À compléter].

**(b) Projet d'accord pour le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) (phase 1) de la Chine conformément à la décision 69/28(f).**

9. Le représentant du Secrétariat a présenté le projet d'accord pour la phase I du PGEPH de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/SGP/4) expliquant que les principales modifications faites résultaient des entretiens avec la Banque mondiale. Les paragraphes opérationnels de l'accord-cadre proviennent de la décision 69/28(e), et le Secrétariat et la Banque mondiale ont convenu de quelques modifications rédactionnelles en accord avec cette décision.

10. Le représentant du Secrétariat a ensuite présenté la version du projet d'accord et des participants ont fait remarquer que, comme quelques passages étaient toujours entre crochets, il serait utile qu'un petit groupe continue à perfectionner le texte qui doit également contenir une référence à la décision 69/28(e)(viii). Le sous-groupe a accepté de passer le projet d'accord à un petit groupe de membres intéressés qui en poursuivrait l'examen.

11. [À compléter].

**Point 5 de l'ordre du jour : Rapport sur l'allocation du secteur de la mousse de polyuréthane au secteur de la production dans l'accord entre la Banque mondiale et la Chine relatif à la phase 1 de l'élimination des HCFC dans les secteurs de la mousse de polyuréthane et de la production conformément à la décision 69/28(c).**

12. À la suite d'un bref compte rendu de la Banque mondiale, un membre était d'accord avec la recommandation du Secrétariat de demander l'approbation du Comité exécutif pour toute allocation future au sein des secteurs. La Banque mondiale a suggéré toutefois quelques modifications à la recommandation.

13. Il a été convenu que les représentants du Secrétariat et de la Banque mondiale se rencontreraient de façon informelle pour adapter le texte de la recommandation pour éviter tout malentendu.

14. [À compléter].

**Point 6 de l'ordre du jour : Situation du sous-compte destiné aux audits techniques du secteur de la production de SAO.**

15. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SGP/6, le rapport sur la situation du sous-compte destiné aux audits techniques du secteur de la production de SAO.

16. Le sous-groupe sur le secteur de la production a recommandé que le Comité exécutif prenne note du rapport sur la situation du sous-compte destiné aux audits techniques du secteur de la production de SAO contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SGP/6, et que 385 418,72 \$US aient été retournés au Fonds pour la reprogrammation.

**Point 7 de l'ordre du jour : Demande d'autorisation de la réalisation de l'audit technique pour le secteur de la production en Inde.**

17. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SGP/6, contenant la demande d'autorisation de la réalisation de l'audit technique pour le secteur de la production en Inde.

18. Il a été fait observer que cette question se rapportait à l'éligibilité des installations de production polyvalentes, qui avait été soumise à examen au niveau des Parties. Aucun accord n'avait pu être atteint sur l'éligibilité de ces entreprises en examen et certains membres ont indiqué qu'il ne serait pas souhaitable de réaliser l'audit technique proposé tant que cette question n'aurait pas été résolue. Certains étaient d'avis que sur les cinq entreprises en question, quatre n'étaient pas éligibles au financement et qu'on ne disposait pas de suffisamment d'informations sur la cinquième, bien qu'il semblerait qu'elle ait commencé la production en 2008.

19. Le représentant de l'Inde souhaitait que le rapport fasse part de son inquiétude sur le fait que l'impossibilité de résoudre la question de l'éligibilité aurait un impact sur la conformité aux mesures de réglementation de 2013 et 2015. Cette question était importante pour tous les pays visés à l'article 5 qui se trouvaient dans une position difficile. En attendant qu'une décision soit prise, la conformité ne pouvait pas être applicable aux installations en question.

20. Du fait du manque de consensus, aucune recommandation n'a pu être acceptée sur cette question.

**Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses.**

*La possibilité d'amender l'accord sur la production de CFC de la Chine pour que la Chine puisse exporter des chlorofluorocarbures destinés aux inhalateurs à doseur pour satisfaire à la dérogation pour utilisation essentielle (essential-use exemption ou EUE) de la Russie pour 2014, si cette EUE était approuvée à la Réunion des Parties.*

21. Du fait du manque de temps, l'examen de la dérogation pour utilisation essentielle pour 2014 pour les chlorofluorocarbures destinés aux inhalateurs à doseur a été reporté à la prochaine réunion du sous-groupe.

**Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport.**

22. [À compléter].

**Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion.**

23. [À compléter].

## Annexe I

### Ordre du jour de la réunion du sous-groupe sur le secteur de la production

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Organisation des travaux.
3. Lignes directrices relatives au secteur de la production de HCFC.
4. Secteur de la production de HCFC en Chine :
  - (a) Coûts administratifs du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) en Chine conformément à la décision 69/28(b)(i) ;
  - (b) Projet d'accord pour le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) (phase 1) de la Chine conformément à la décision 69/28(f).
5. Rapport sur l'allocation du secteur de la mousse de polyuréthane au secteur de la production dans l'accord entre la Banque mondiale et la Chine pour la phase 1 de l'élimination des HCFC dans les secteurs de la mousse de polyuréthane et de la production conformément à la décision 69/28(c).
6. Situation du sous-compte destiné aux audits techniques du secteur de la production de SAO.
7. Demande d'autorisation de la réalisation de l'audit technique du secteur de la production de HCFC en Inde.
8. Questions diverses :

*La possibilité d'amender l'accord sur la production de CFC de la Chine pour que la Chine puisse exporter des chlorofluorocarbures destinés aux inhalateurs à doseur pour satisfaire à la dérogation pour utilisation essentielle (essential-use exemption ou EUE) de la Russie pour 2014 si cette EUE était approuvée à la Réunion des Parties.*
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la réunion.

-----